Formulaire d'inscription à une formation Agri-Formation 29

Cette formation bénéficie
du financement suivant :

vivea Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant

« La SAFER : connaître les instances de régulation du foncier »

Vendredi 20 Novembre 2015
de 9h30 à 17h30 (durée : 7 h)
Centre de formation de Saint Ségal
Kergadalen – 29590 SAINT SEGAL

Responsable de Stage : Dominique MOLINA
CONTACT : 02 98 64 02 20 (choix 2)

M. Mme Mlle.....
(Rayez les mentions inutiles)

Prénom :.....

Nom de jeune fille .....

Né(e) le :..... à : .....Département : .....

Adresse.....

Code Postal :..... Ville :..... .....

Tél..... Port..... Fax. ..... Email.....
N° de SIRET de l'entreprise.....
(important pour pouvoir bénéficier du crédit d'impôt à la formation)

Merci de cocher la case correspondante : ☐ Agriculteur ☐ Conjoint ☐ Aide Familial
☐ Salarié agricole ☐ Autres (retraité)

Je suis : ☐ Contributeur VIVEA (j'ai un statut de chef d'exploitation)
☐ Contributeur FAFSEA (j'ai un statut de salarié)

TARIFS

- Pour les stagiaires éligibles à Vivea le tarif à régler d'avance est de **57€ par jour** de formation, repas compris (15€).
- Pour les stagiaires non éligibles à Vivea (avec un statut de non exploitant ou salarié, exploitant pas à jour de leurs cotisations etc.) le tarif à régler d'avance est de **211€ par jour** de formation, repas compris (15€). Pour les stagiaires ayant un statut de salarié vous pouvez établir un dossier individuel de prise en charge auprès du FAFSEA (02 23 25 22 22 ou bretagne@fafsea.com), avec l'aide d'Agri-Formation 29 : contactez-nous pour plus de renseignements.

Ci-joint mon règlement à l'ordre de Agri-Formation 29 pour un montant de ..... correspondant à :

☐ Stagiaire éligible : 1 jour x .... € = ... €
☐ Stagiaire non éligible : 1 jour x .... € = ...€

☞Tournez SVP !

Agri-Formation 29 - Maison de l'Agriculture – 5 allée Sully – 29322 QUIMPER CEDEX
Tél. 02 98 64 02 20 – Fax 02 98 95 17 47 - Mail : agriformation29@gmail.com
SIRET : 408 208 874 00011 - N° 53 29 05 20 929

Conditions générales de services

OBLIGATIONS D'AGRI-FORMATION 29

- L'organisme de formation s'engage à envoyer une confirmation d'inscription au stagiaire au moins 5 jours ouvrés avant le début de la formation.
- En cas d'annulation, l'organisme de formation s'engage à prévenir le stagiaire au moins 3 jours ouvrés avant la date prévue de formation.
- Envoyer une attestation de formation à l'issue de la formation.
- Donner une réponse écrite dans un délai de 15 jours ouvrés en cas de réclamation.
- La formation est ouverte sous réserve d'un nombre minimum et maximum de stagiaires.
- La formation se tiendra sous réserve d'agrément par le(s) financeur(s).

MES OBLIGATIONS

- L'inscription est ferme et définitive et sera prise en compte à réception du bulletin d'inscription dûment rempli accompagné du règlement conforme à l'organisme de formation, dans le délai imparti.
- Je m'engage à participer à l'intégralité de la session de formation à laquelle je me suis inscrit(e).
- En cas d'annulation non prévenue de ma part, mon règlement sera encaissé.
- J'atteste être à jour de mes cotisations VIVEA (c'est-à-dire à jour de mes cotisations MSA). Dans le cas contraire je m'engage à prendre en charge l'intégralité du coût de la participation à la formation.
- J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur ce bulletin d'inscription

☒ **J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de services**

Fait à : **Le :**

Signature